



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 2 juillet 2015 à 16 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Émilie Gral et Messieurs Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Éric Cantournet, Sébastien David, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Jean-louis Denoit, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, André At, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Serge Roques.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Messieurs Lionel Coursières, Éric Flores, directeur départemental, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Messieurs Michel Galtier et Alain Garibal.

Membre de droit : Monsieur le préfet représenté par Monsieur Richard Mir, directeur de cabinet.

Date de convocation : 8 juin 2015.

3 – RENÉGOCIATION DU PRÊT N°07062529 DE LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Vu le rapport n° 3.

Considérant que le SDIS cherche à optimiser la gestion de sa dette en essayant de limiter les frais financiers au titre des emprunts qu'il contracte ou qu'il a contracté pour le financement de ses investissements.

Considérant qu'une analyse détaillée du tableau de la dette du SDIS a été réalisée laissant apparaître une opportunité de réaménagement du prêt n° 07062529 contracté avec la BPO en décembre 2011 pour un montant de 500 000 € dans le cadre du financement de la modernisation du traitement de l'alerte.

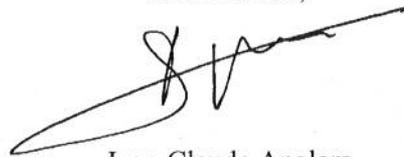
Considérant que la nouvelle proposition de la Banque Populaire Occitane est la suivante :

- taux actuel 4,60%, nouveau taux : 3,2%
- condition : maintien du montant approximatif de l'échéance
- durée actuelle : 47 trimestres
- durée après avenant : 43 trimestres.
- frais d'avenant : 600 €.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :
- x se prononce favorablement sur cette proposition de réaménagement,
 - x en approuve les conditions définies ci-dessus,
 - x autorise le président du conseil d'administration à signer l'avenant au contrat de prêt ainsi que tous les documents y afférents.

Fait à Rodez, le - 9 JUIL. 2015

Le Président,



Jean-Claude Anglars